

Le député Jean-René Cazeneuve se réjouit de la revalorisation des retraites agricoles entrée en vigueur au 1^{er} novembre

Le député Jean-René Cazeneuve se réjouit de l'entrée en vigueur de loi Chassaigne à compter du 1^{er} novembre. Grâce à cette loi, le montant de la pension minimale de retraite des anciens chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole passe ainsi de 75% à 85% du SMIC net agricole, soit une garantie de retraite minimale portée à 1035 euros par mois. Cela représente en moyenne une valorisation de 105 euros par mois pour ces retraités. Dans le Gers, ce sont 3 600 retraités ayant effectué une carrière complète en tant que chef d'exploitation qui bénéficieront de cette revalorisation.

Initialement prévue en janvier 2022, cette hausse a été avancée de deux mois et la nouvelle pension sera versée dès début décembre. Le député Jean-René Cazeneuve se félicite de cette avancée attendue et légitime pour ceux qui ont travaillé toute leur vie à assurer notre alimentation. C'est une reconnaissance envers les acteurs du monde agricole, dont le rôle est essentiel.

Ce dispositif devrait bientôt être prolongé par la revalorisation des pensions de retraite des conjoints collaborateurs et aidants familiaux, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale.